Les exp	lorateurs (8/12 ans) et (10/13 ans)		
0	NOU3 (8/12 ans) du 05 juillet au 18 juillet (14 jours) 970€		
0	November 2 ROU4 (10/13 ans) du 05 juillet au 11 juillet (7 jours) 610€		
0	ROU5 (10/13 ans) du 19 juillet au 25 juillet (7 jours) 610€  o Voyage collectif au départ de Toulouse 40€  o Voyage collectif au départ de Paris en train de nuit la veille 170€  o Arrive directement sur le site		
De la T	erre à l'espace (14/17 ans)		
0	ROU 6 du 05 juillet au 23 juillet (19 jours) 1225€  ○ Voyage collectif au départ de Toulouse 40€  ○ Voyage collectif au départ de Paris en train de nuit la veille 190€  ○ Arrive directement sur le site		
	séjours à Montréal-du-Gers (32) :		
	er Jeunes - Les paléontologues en action (14/17ans)		
	MON2 du 12 juillet au 21 juillet (10 jours) 641€		
O	MON3 du 21 juillet au 30 juillet (10 jours) 641€  ○ Voyage collectif au départ de Toulouse 40€  ○ Voyage collectif au départ de Paris en train de nuit la veille 190€  ○ Arrive directement sur le site		
Merci de votre en	e bien vouloir inscrire ci-dessous les personnes autorisées à déposer ou récupérer fant :		
	O		
	O		
Je décla	re avoir pris connaissance des conditions d'inscription et m'engage à les respecter.		
	Signature obligatoire du tuteur légal		

#### Planète Sciences Midi-Pyrénées

Parc technologique du canal - 14 rue Hermès 31 520 RAMONVILLE St AGNE Tél.: 05 61 73 10 22 - Fax.: 05 61 73 42 79 E-Mail: loisirs.psmp@planete-sciences.org
Agrément Jeunesse et Sports 3105 JEP 0083 SIRET: 395 072 002 00045 - APE: 9499Z

# Conditions générales

#### Assurances

Notre contrat d'assurance passé avec la MAIF garantit les risques suivants :

Responsabilité civile : votre enfant est assuré pour tout accident dont il pourrait être victime par la faute d'autrui et pour tout accident qu'il pourrait commettre involontairement et engageant sa responsabilité civile ou celle de son responsable légal.

Individuelle accident : s'il est victime d'un accident sans la responsabilité d'aucune sorte d'un tiers. Dommages aux biens : l'assurance garantit la détérioration ou la perte de ses biens dans le seul cas où le préjudice résulte d'un événement à caractère accidentel. (Franchise de 150€).

**Défense et recours**: l'assurance couvre les frais de justice qu'entraînerait tout accident causé ou subi. La responsabilité de l'association ne pourra être engagée en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

## Séjours de vacances

## **Inscription**

Aucune réservation ne peut être prise par téléphone.

Règlement à l'association organisatrice : il est demandé un chèque d'arrhes à l'inscription (100 € pour les chantiers de jeunes et séjours d'une semaine et 300 € pour les autres séjours). Le solde est à verser un mois avant le début du séjour, augmenté du voyage collectif si le participant part avec le groupe. Les règlements se font par chèque bancaire, postal ou par chèques vacances. Le forfait comprend : l'adhésion à l'association organisatrice, l'encadrement par les animateurs, les excursions, les activités, le prêt de matériels collectifs, la pension complète, l'assurance, les frais d'organisation et de gestion. Il ne comprend pas : le voyage. Modification de séjours : en cas de causes indépendantes de sa volonté ou pour améliorer les prestations offertes, l'organisateur peut être amené à modifier le programme, les dates, les lieux d'implantation ou les prestations initialement prévus, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Droit à l'image : Planète Sciences s'autorise à utiliser sur un site internet ou une publication, les photographies de votre enfant prises en séjour de vacances sauf avis contraire adressé par courrier à nos services. Les photographies du catalogue et du site ainsi que les activités extra scientifiques qui y sont évoquées ne sont pas contractuelles.

#### **Annulation**

De votre part : dans le cas d'un désistement survenant avant le 15 mai et quels qu'en soient les motifs, une somme de 76 € est retenue pour frais de dossier. Après le 15 mai, nous retenons 152 € (plus perte éventuelle du billet collectif). A partir du 10 juin, nous retenons la totalité des arrhes versées. Deux semaines avant le début du séjour, nous retenons la totalité du prix du séjour. En cours de séjour, tout départ non motivé par un cas de force majeure (maladie, accident du participant) ne peut donner lieu à un remboursement. En cas de force majeure, le remboursement se fera prorata-temporis, diminué des arrhes et du voyage collectif. Le bénéficiaire peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Le bénéficiaire est tenu d'informer l'organisateur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du séjour.

De notre part : si un séjour ne réunissait pas assez de participants ou ne pouvait être réalisé, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le dit séjour. Le remboursement des sommes perçues serait alors intégral à l'exclusion de toute autre indemnité. Si le directeur du séjour estime que le comportement d'un jeune peut porter préjudice à la vie du groupe ou au lieu d'accueil, il se réserve le droit de l'exclure sans aucun remboursement. Les frais occasionnés par le renvoi (transport, accompagnement) seront intégralement à la charge des familles. De plus, en cas de faute volontaire, la responsabilité civile du participant et de ses parents serait engagée. Lorsque l'organisateur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par le bénéficiaire, l'organisateur doit immédiatement proposer des prestations en remplacement de celles prévues en supportant tout supplément de prix.

## Voyage

Il est à la charge des participants. Les participants voyageant seuls seront accueillis sur le lieu du séjour ou pourront rejoindre le groupe à la gare d'arrivée lorsque le voyage s'effectue en train. Un voyage collectif est organisé au départ de Paris ou d'une autre ville si l'effectif le permet. Dans ces cas, l'intéressé voyage obligatoirement avec le groupe à l'aller comme au retour. Pour les voyages en train, le montant peut se composer du prix du billet collectif (réduction), aller et retour 2e classe, du prix de la couchette, du prix du car (aller et retour de la gare d'arrivée au lieu de séjour) et du coût des

accompagnateurs. Le prix du billet (A/R) n'est pas divisible. Nous émettons toutes réserves en ce qui concerne les tarifs, dates et heures de départ et de retour, en raison d'éventuelles modifications imposées par la SNCF. N'oubliez pas de préciser sur la fiche d'inscription si vous désirez participer au voyage collectif (toute inscription ou annulation survenant 30 jours avant la date de départ ne peut être prise en compte). Certains voyages collectifs se font en bus, consultez l'association organisatrice.

## ALSH - Maison des sciences

#### **Inscription**

Seules les personnes adhérentes à l'association peuvent bénéficier du centre de loisirs. <u>L'inscription ne</u> devient effective qu'à la réception de la fiche d'inscription, de la fiche sanitaire, du règlement du stage ou de la session et de l'adhésion annuelle de 10€.

Règlement : Celui-ci ce fait à l'ordre de Planète Sciences Midi-Pyrénées et il comprend le prix des stages sélectionnés, les repas et l'adhésion annuelle.

Une facture vous sera délivrée en fin de chaque session ou le dernier jour d'activité.

Le forfait comprend : l'encadrement par les animateurs, les activités, le goûter, le prêt du matériel, l'assurance, les frais d'organisation et de gestion.

#### Barème modulé :

Quotient Familial (QF)	Réduction par jour hors repas
De 0€ à 413€	3 €
De 414€ à 613€	1 €
Au-delà de 614€	Tarif plein appliqué

#### Conditions d'annulation et de remboursement

### Dispositions générales d'annulation

<u>Toute inscription à une activité est due</u>. Aucun avoir ou compensation n'est possible, quand bien même l'activité n'a pas été commencée. Aucune activité en cours, interrompue par les parents, ne pourra donc donner lieu à un remboursement partiel.

#### Cas de remboursement possibles

De manière générale, les remboursements ne peuvent intervenir que de facon exceptionnelle :

- maladie, accident survenu ne permettant pas la pratique de l'activité (présentation du certificat médical indispensable à fournir dans les 10 jours qui suivent l'absence de l'enfant)

Evènement familial grave (présentation du justificatif indispensable)

Si le directeur du stage estime que le jeune a un comportement pouvant porter préjudice à la vie du groupe ou au lieu d'accueil, Planète Sciences se réserve le droit d'exclure le jeune sans aucun remboursement. De plus, en cas de faute volontaire, la responsabilité civile du participant et de ses parents serait engagée.

**De notre part :** Si le stage ne réunissait pas assez de participants, Planète Sciences se réserve le droit d'annuler le dit stage. Le remboursement des sommes perçues serait alors intégral à l'exclusion de toute autre indemnité.

Les mercredis: Il ne peut y avoir un changement de formule en cours de session. En cas d'absence non justifié par un certificat médical le mercredi sera facturé en fonction de la formule choisit en début de session.

O A cocher si vous refusez que la photo de votre enfant apparaisse sur un site Internet temporaire ou une publication de Planète Sciences.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et m'engage à les respecter.
Fait à
Le
Signature obligatoire du tuteur légal :

# Fiche individuelle d'inscription 2015



/!\ La présente fiche d'inscription doit être retourné dûment complété et signé avec la fiche sanitaire et la copie du carnet de santé (page des vaccins). Merci de cocher la case correspondante à vos choix.

Nom du tuteur légal :  Nom de l'enfant :  Prénom : Sexe :  Date de naissance :  Adresse :  Code postal :  Tél.domicile :  E-mail : @.  De quelle manière avez-vous connu Planète Sciences Midi-Pyrénées ?
<b>√</b> Les stages à la Maison des sciences (31) :
Temps d'accueil et de départ de 8h30 à 9h00 et de 17h30 à 18h00
Pique-nique à fournir par vos soins ou 6€50 le repæ
O « Base de Lancement » du 06 juillet au 10 juillet (5 jours) 96€
O «Escapade astronomique» du 15 juillet au 17 juillet (3 jours et 1 nuit) 122€40
O « De la robotique colorée » du 20 juillet au 24 juillet (5 jours) 96€
O « Ombres et lumières » du 27 juillet au 31 juillet (5 jours) 96€
O «L'eau dans tous ses états » du 03 août au 07 août (5 jours) 96€
O « Découverte et exploration » du 24 août au 28 août (5 jours) 96€
<b>√</b> Les séjours à la Rouatière (11) :
Les p'tits curieux (7/9 ans)
O ROU1 <i>Cerf-volant et Sports d'eau</i> du 05 juillet au 11 juillet (7 jours) 590€
O ROU2 <i>Robotique et Tour de magie</i> du 19 juillet au 25 juillet (7 jours) 590€

o Voyage collectif au départ de Toulouse 40€

Arrive directement sur le site

Voyage collectif au départ de Paris en train de nuit la veille 150€